

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : école de SERGY

Pourquoi une nouvelle réforme ?

Elle fait suite au constat de la baisse de niveau des écoliers français (sur 45 pays dont 23 européens, la France arrive en 29^{ème} position).

En France, notre année scolaire est concentrée sur 36 semaines de 4 jours = 144 jours contre 187 jours au sein de l'OCDE ; Le volume horaire est important puisqu'il est de 864H/an contre 774 à 821H en moyenne au sein de l'OCDE ! D'où une source de fatigue importante pour l'enfant.

Afin de lutter contre l'échec scolaire, de favoriser la réussite de l'enfant, de lui permettre de mieux apprendre en répartissant différemment les heures de classe, le Ministre de l'Education Nationale a décidé d'une nouvelle répartition de l'enseignement primaire, à savoir :

Une semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ avec 5 matinées obligatoires et un maximum de 5h30 d'enseignement/jour pour un total de 24H d'enseignement/semaine.

L'Etat a demandé aux collectivités de mettre en place et de financer des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pendant le laps de temps entre l'arrêt des cours et 16H30.

<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>

Etant donné le coût élevé de la mise en œuvre de cette réforme, une participation financière sera demandée aux parents (cf dossier d'inscription)

Après plusieurs réunions de travail de la commission tripartite regroupant les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la mairie, la plage horaire des nouveaux rythmes scolaires a été votée ainsi à Sergy :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
11h30					
13h30	COURS	COURS		COURS	COURS
15h30					
16h	TAP	TAP		TAP	TAP
16h30	Garderie	Activités		Garderie	Activités

Le lundi et le jeudi les cours d'enseignement se termineront à 16h

Le mardi et le vendredi les cours d'enseignement se termineront à 15h30

Pour les enfants qui resteront dans l'enceinte de l'école, vous trouverez ci-après le déroulement du reste de la journée.

Les enfants de l'école maternelle

Le lundi et le jeudi de 16h à 16h30 les enfants de l'école maternelle resteront dans leur classe ou dans la cour si la météo le permet avec les ATSEM.

Le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h30, les enfants de l'école maternelle resteront dans l'enceinte de l'école maternelle.

Les activités se dérouleront sur 1 heure et pourront être les suivantes :

- Eveil musical/théâtre
- Contes
- Activités manuelles
- Anglais

Pour des raisons d'ordre pratiques et pédagogiques, les enfants seront inscrits aux activités par la mairie. Ces activités étant facultatives, il est indispensable que les parents y inscrivent leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire (cf dossier d'inscription).

Au moment de quitter l'enceinte de l'école : même procédure qu'actuellement, les ATSEM remettront les enfants aux parents.

Les enfants de l'école primaire

Le lundi et le jeudi de 16h à 16h30 les enfants pourront jouer dehors, rester au calme en classe (en lisant un livre par exemple) ou réviser leurs leçons. Attention, le service proposé n'est pas une aide aux devoirs mais une étude surveillée ; il ne remplace en aucun cas l'aide que les parents pourront apporter à leur(s) enfant(s).

Le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h30, les enfants de l'école primaire se trouveront, soit dans l'enceinte de l'école primaire, soit au city stade, soit à la salle des fêtes. Ils seront encadrés par des animateurs, les ATSEM et les agents communaux.

Les activités se dérouleront sur 1 heure et pourront être les suivantes :

- Informatique
- Anglais
- Sports d'équipe
- Activités manuelles
- Activités culturelles

Pour des raisons d'ordre pratiques et pédagogiques, les enfants seront inscrits aux activités par la mairie. Ces activités étant facultatives, il est indispensable que les parents y inscrivent leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire (cf dossier d'inscription).

Avant de quitter l'enceinte de l'école, il est demandé à chaque parent de toujours se signaler auprès de l'animateur.

Les enfants qui quitteront l'enceinte de l'école à 15h30 ou à 16h30 seront remis à leurs familles au portail de l'école.

Pour les enfants qui rentrent seuls, les parents devront signer une autorisation comme indiqué dans le document d'inscription déchargeant la mairie de toutes responsabilités en cas d'incident hors de l'enceinte de l'école.

Les enfants allant à la garderie « Enfants et Compagnie »

Les enfants qui sont inscrits à la garderie associative « Enfants et Compagnie » seront directement acheminés vers les locaux de la garderie par les employés de la garderie.

Le mercredi matin

Les enfants auront désormais cours le matin de 8h30 à 11h30.

Le service cantine sera ouvert mais, pour des raisons de sécurité et de disponibilités, les places seront limitées à 40 enfants maximum.

Le service cantine se terminera à 13h20.

Les parents doivent **impérativement** venir chercher leur(s) enfant(s) entre 13h20 et 13h30.

Merci de noter qu'il n'y a pas de garderie l'après-midi

Le dossier d'inscription est à rendre au plus tard le 30/06/2015

Le Maire,
Denis LINGLIN



L'adjointe aux affaires scolaires,
Annie LANZA,

